Objet : Budget 2022 - Arrêt

Voorwerp : Begroting 2022 - Vaststelling

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 30 novembre 2021

1 Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter le **budget 2022** du C.P.A.S. Ce rapport présente tout d'abord, le budget global d'exploitation du C.P.A.S. Il passe ensuite en revue le budget d'exploitation de chacun des six départements (Action Sociale, Emploi et Formation, Economie Sociale, Etablissements et Soins Médicaux, Patrimoine Immobilier, et les Départements Généraux) et aborde enfin, le budget d'investissement en analysant succinctement les investissements et leur mode de financement.

Ce budget 2022 intègre les mesures et éléments suivants :

- au niveau des salaires, nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2022, **l'indexation obtenue en octobre 2021**. Le budget 2022 tient également compte de **l'indexation prévue en mars 2022** selon les données d'octobre du bureau fédéral du plan. Nous avons également intégré des **économies de personnel de l'ordre de 1.500.000 €** (fonction des engagements non réalisés, des périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, des absences de longue durée non payées et non remplacées,...);
- au niveau des aides barémiques (RI et ERI), nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2022 les augmentations barémiques et indexations obtenues en 2021. Par ailleurs, nous avons prévu **l'augmentation structurelle des aides de 2,6875 %** à partir de janvier 2022 ainsi qu'une **indexation** des aides à partir de **février 2022** selon les données d'octobre du bureau fédéral du plan. Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le **trend observé au cours du 1° semestre 2021**.
- le **passage au barème E** des rémunérations des agents sous contrat art 60 ;
- la **continuité et le développement de divers projets** tels :
    - les projets de lutte contre la pauvreté et d'accompagnement spécifique de nos publics ;
    - la continuité des projets salles d'étude, Miriam, Mado, Roms,…;
    - le développement de données statistiques et d'études, le lancement d'une mission de contrôle interne, de maitrise de risque et de système qualité;
    - l'exécution du plan 750 logements;
    - la poursuite d'un audit énergétique et la continuité de travaux de rénovation en vue d'améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine public et privé;
    - l'accompagnement et la formation des agents sous contrat art 60;
    - l'implémentation d'un télétravail régulier;
    - la réorganisation du CPAS ;

Ce budget tient également compte :

- des mesures de **responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux;
- de **l'affiliation à un second pilier (**3%) pour nos agents contractuels (hors art 60);
- d'une intervention dans le manque de ressources des **maisons de quartier**;
- d'une facturation de nos agents sous contrat « art 60 » au forfait de 1.100 € pour les tarifs réduits et au coût réel sans prise en compte des charges ONSS exonérées pour le CPAS pour un certain nombre de partenaires qui ne peuvent bénéficier des tarifs réduits (cfr. nouvelle ordonnance);
- des diverses interventions régionales transitant par la Ville (augmentations barémiques, primes de nomination 2021, protocole d'accord sectoriel 2021-2025 concernant les revalorisations salariales, l'aide à la pension, et l'aide aux titres-repas) ;
- du subside mobilité douce de la Région-Bruxelloise ;
- du financement fédéral du coût des primes linguistiques payées au personnel en 2020.

Ce budget inclut également des dépenses et recettes à la **fonction Covid.** Il s'agit principalement de la nouvelle subvention exceptionnelle de 20M de la Cocom.

Ce budget prévoit également une **refacturation à la Ville** des **charges financières relatives aux travaux de restructuration** imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des **maisons de repos** du CPAS. Il s'agit d'un montant de **1.639.300 €.**

Par contre, ce budget ne tient pas compte de la probable reprise de l'association chapitre XII Renobru au sein du CPAS. Cette reprise fera l'objet d'une modification budgétaire courant 2022 après une analyse approfondie du dossier.

Il est à noter que les colonnes « Budget 2021 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2021 modifié lors de la première modification budgétaire 2021.

2 Budget d'exploitation 2022

Recettes	Compte 2020	Budget 2021 M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	82.639.438	92.030.800	91.015.400	-1.015.400	8.375.962
Transferts	222.812.159	221.143.388	237.625.800	16.482.412	14.813.641
Produits financiers	4.515	3.700	3.700	0	-815
Prélèvements	3.501.353	11.679.385	9.263.800	-2.415.585	5.762.447
Facturation interne	19.917.561	21.914.485	21.940.000	25.515	2.022.439
Total Recettes	**328.875.025**	**346.771.757**	**359.848.700**	**13.076.943**	**30.973.675**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021 M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	137.271.693	147.724.500	153.533.700	5.809.200	16.262.007
Fr. Fonctionnement	28.806.103	34.837.100	34.384.700	-452.400	5.578.597
Redistribution	116.775.518	124.703.400	130.659.800	5.956.400	13.884.282
Charges financières	6.381.270	6.027.700	5.716.600	-311.100	-664.670
Prélèvements	4.980.886	351.100	196.900	-154.200	-4.783.986
Facturation interne	19.917.561	21.914.485	21.940.000	25.515	2.022.439
Total Dépenses	**314.133.031**	**335.558.285**	**346.431.700**	**10.873.415**	**32.298.669**

Résultat d'exploitation	*14.741.994*	*11.213.472*	*13.417.000*	*2.203.528*	*-1.324.994*
Résultat d'investissement	-12.872.270	-12.871.500	-13.417.000	-545.500	-544.730
Résultat reporté de l'année antérieure	533.012	1.658.028	0	-1.658.028	-533.012
Exercices antérieurs	-744.708				744.708
Résultat Global	**1.658.028**	**0**	**0**	**0**	**-1.658.028**

Le **budget 2022 s'élève à 359.848.700 €** et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1. Dotation communale

Le budget 2022 intègre la dotation suivante :

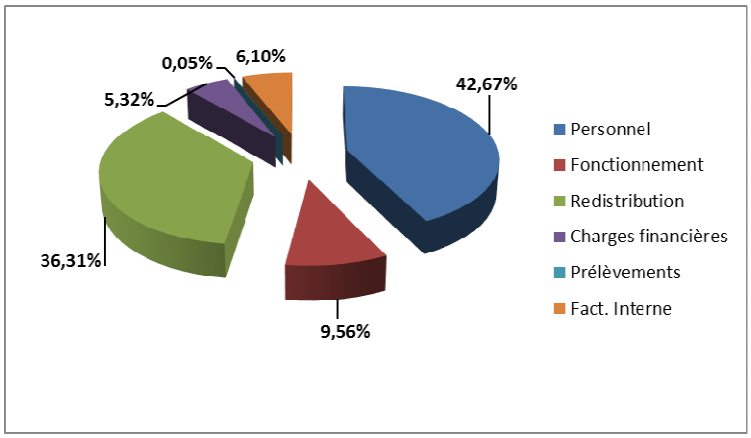
Dotation communale Budget 2021 Initial			Augm. Dot ./. Budget initial 21
Incidence Index 2021 sur 2022			
Indexation et aug. bar. 2021 (aug bar. aides 07/21, index aides 09/21 et index salaire 10/21)			
Incidence index 2022 sur 2022			
Indexation et aug bar. 2022 (aug bar aides 01/22, index aides 02/22 et index salaire 03/22)			
Dotation communale 2022	**+**	**5.533.600**	**7,16%**

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2018	C2019	C2020	B2021I	B2022
Recettes CPAS hors FI	284.755.400 €	281.640.319 €	309.490.476 €	317.257.700 €	337.908.700 €
Dotation Communale	71.769.488 €	74.357.385 €	75.353.601 €	77.314.900 €	82.848.500 €
% Interv. Ville ds compte CPAS hors FI	25,20%	26,40%	24,35%	24,37%	24,52%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :

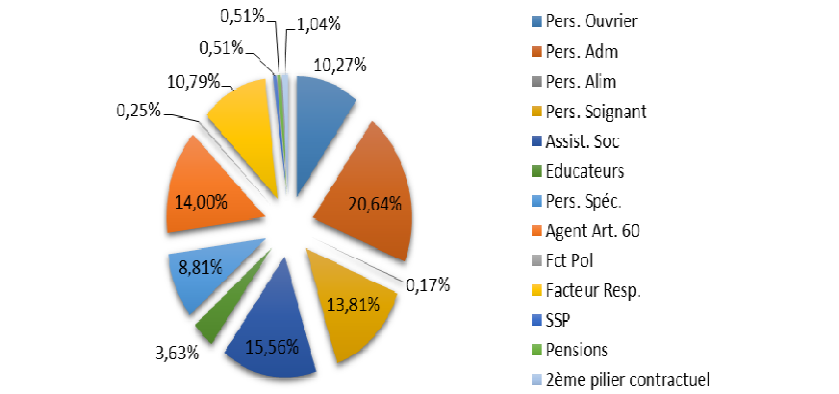


2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2022 à 153.533.700 €

	B2022	B2022 - %
Pers. Ouvrier	15.774.100	10,27%
Pers. Adm	31.687.600	20,64%
Pers. Alim	261.900	0,17%
Pers. Soignant	21.202.300	13,81%
Assist. Soc	23.883.200	15,56%
Educateurs	5.580.900	3,63%
Pers. Spéc.	13.532.600	8,81%
Agent Art. 60	21.491.000	14,00%
Fct Pol	385.600	0,25%
Serv. Social du pers.	783.500	0,51%
Facteur Resp.	16.569.400	10,79%
Pensions	785.000	0,51%
2ème pilier contractuel	1.596.600	1,04%
Total	**153.533.700**	**100,00%**



b) Evolution des effectifs :

Fonctions	ETPC20	ETPB21M	ETPB22	B22 - B21M	B22 - C20
Action Sociale	389,20	432,10	456,49	24,39	67,29
Emploi et Formation	108,20	120,50	112,01	-8,49	3,81
Economie Sociale	123,01	133,30	150,31	17,01	27,30
Etablissements et Soins Médicaux	590,00	611,90	613,95	2,05	23,95
Patrimoine immobilier	85,70	104,80	108,57	3,77	22,87
Départements généraux	244,00	278,90	277,22	-1,68	33,22
Total	1.540,11	1.681,50	1.718,55	37,1	178,4
Art. 60	746,80	1.050,00	1.000,00	-50,00	253,20
Stage de Transition	13,20	28,00	25,00	-3,00	11,80
Etudiants	25,20	28,30	35,37	7,07	10,17
Total	2.325,31	2.787,80	2.778,92	-8,88	453,61

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2022 à 34.384.700 €.

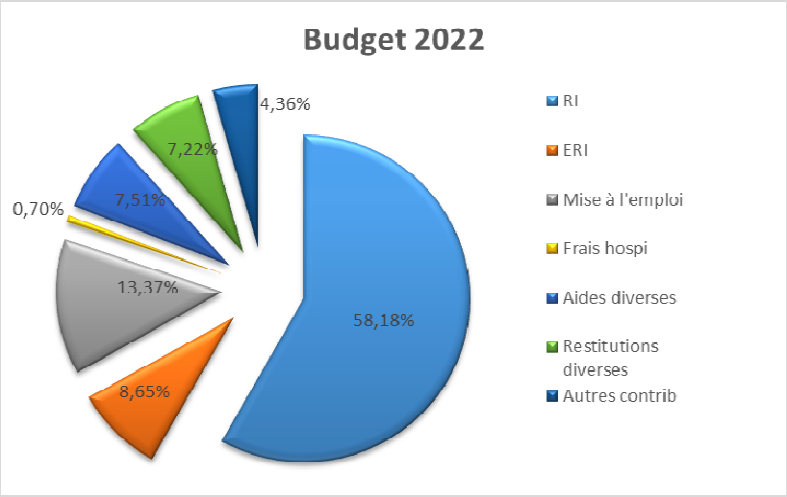
	C2020	B2021M	B2022	B2022 - %
Remb Frais	708.983	770.800	782.900	2,28%
Honoraires	1.588.147	2.786.800	2.435.000	7,08%
Fr. Administratifs	4.804.647	6.193.700	6.035.100	17,55%
Fr. Techniques	9.787.093	12.633.900	12.620.000	36,70%
Fr. Bâtiments	7.692.547	7.959.300	7.896.500	22,97%
Loyers	942.049	1.013.300	765.500	2,23%
Fr. Véhicules	509.270	576.300	626.400	1,82%
Fr. Gestion des cptes	61.780	45.300	94.600	0,28%
Précompte, TVA	2.711.589	2.857.700	3.128.700	9,10%
Total	**28.806.103**	**34.837.100**	**34.384.700**	**100,00%**

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2022 à 130.659.800 €.

En voici le détail :

	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022
RI	63.817.009	59.908.623	65.891.587	68.211.700	76.023.200
ERI	9.579.109	9.797.862	9.720.132	10.321.000	11.305.700
Mise à l'emploi	16.147.901	14.802.782	13.197.406	16.428.500	17.464.600
Frais hospi	786.832	714.649	893.340	1.125.000	920.000
Aides diverses	7.860.450	7.877.370	13.009.905	15.263.400	9.811.300
Restitutions diverses	12.827.889	8.803.567	10.007.103	7.989.800	9.436.000
Autres contrib	5.774.879	4.376.553	4.056.046	5.364.000	5.699.000
Total	**116.794.069**	**106.281.405**	**116.775.518**	**124.703.400**	**130.659.800**



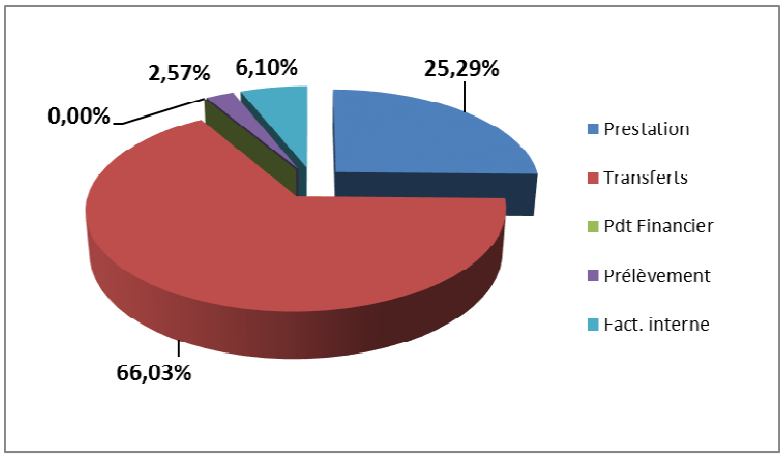
2.2.1.4. Les charges financières :

Ces charges s'élèvent à 19.133.600 € pour 2022. A noter que ce budget prévoit également une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.639.300 €.

2.2.1.5. Les dépenses de prélèvement :

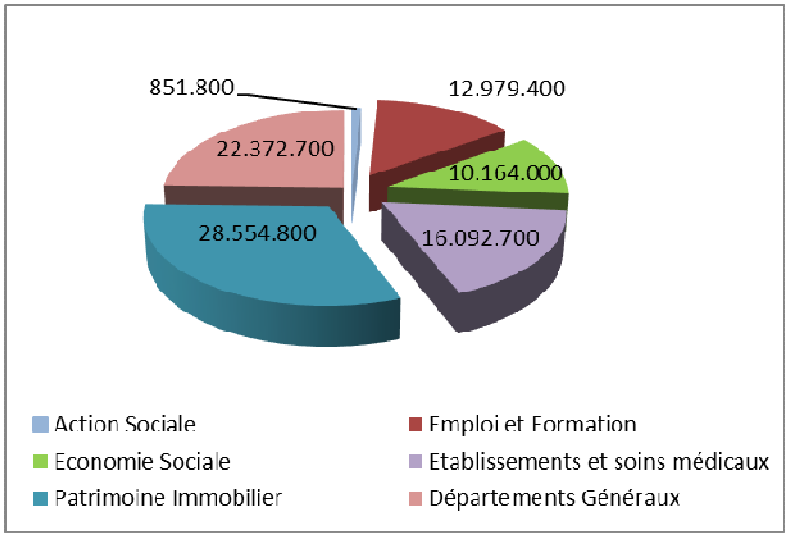
Le budget prévoit un montant de 196.900 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques.

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

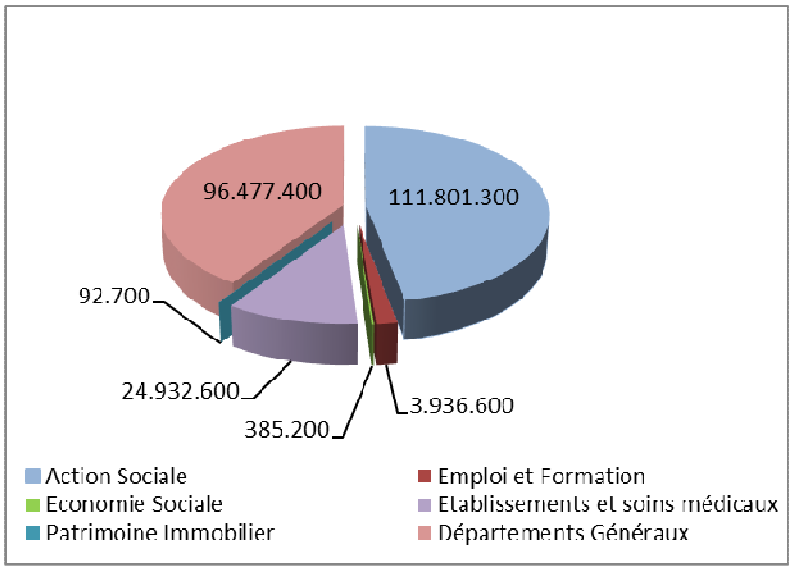
Ces recettes s'élèvent à 91.015.400 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (22.560.300 €), la facturation des pensionnaires 13.163.100 €, la facturation des agents sous contrat « art 60 » (5.568.900 €), l'exonération des charges ONSS art 60 (7.410.000 €), les prestations du linge (9.624.500 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (10.801.400 €), le subside Maribel (7.925.900 €),…

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 237.625.800 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (82.848.500 €), les subventions RI (57.813.800 €), Mises à l'emploi (17.373.800 €), ERI (11.305.700 €), Soins médicaux (500.000 €), les récupérations Iriscare (16.017.500€), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (12.332.400 €) et les subsides et contributions diverses (39.434.100 €).

2.2.2.3. Les produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2022 à 3.700 €.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 9.263.800 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations.

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

	C2020	B2021M	B2022	B22 -B21M	B22 -C20
Département Action Sociale	-32.366.074	-34.417.500	-42.565.900	-8.148.400	-10.199.826
Département Emploi et Formation	-6.887.155	-6.859.200	-6.940.100	-80.900	-52.945
Département Economie Sociale	-1.556.407	-1.737.900	-2.408.900	-671.000	-852.493
Département des Etablissements et Soins Médicaux	-13.544.532	-15.290.100	-13.893.000	1.397.100	-348.468
Département Patrimoine Immobilier	-171.675	-865.400	-500.000	365.400	-328.325
Départements Généraux	56.395.568	57.512.072	66.307.900	8.795.828	9.912.332
Résultat reporté de l'année antérieure	533.012	1.658.028	0	-1.658.028	-533.012
Exercices antérieurs	-744.708	0	0	0	744.708
Résultat Global	**1.658.028**	**0**	**0**	**0**	**-1.658.028**

3 Département Action Sociale

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	1.219.619	1.355.300	851.800	-503.500	-367.819
Transferts	97.026.411	101.082.800	111.801.300	10.718.500	14.774.889
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	711.508	2.125.500	1.769.200	-356.300	1.057.692
Total Recettes	**98.957.538**	**104.563.600**	**114.422.300**	**9.858.700**	**15.464.762**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	21.756.517	24.469.600	27.128.600	2.659.000	5.372.083
Fr. Fonctionnement	2.370.046	3.143.500	2.663.700	-479.800	293.654
Redistribution	104.231.394	109.621.700	124.812.700	15.191.000	20.581.306
Charges financières	48.106	46.100	43.200	-2.900	-4.906
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.782.076	1.593.100	2.229.700	636.600	-552.376
Total Dépenses	**131.188.139**	**138.874.000**	**156.877.900**	**18.003.900**	**25.689.761**

Résultat d'exploitation	*-32.230.601*	*-34.310.400*	*-42.455.600*	*-8.145.200*	*-10.224.999*
Amortissements	-135.474	-107.100	-110.300	-3.200	25.174

Résultat Global	**-32.366.074**	**-34.417.500**	**-42.565.900**	**-8.148.400**	**-10.199.826**

Le **Département de l'Action Sociale** présente les résultats suivants:

Département de l'Action Sociale	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22 -B21M	B22-C20
Action Sociale	-32.293.474	-34.257.000	-42.535.900	-8.278.900	-10.242.426
Renobru	-72.600	-160.500	-30.000	130.500	42.600
Total	**-32.366.074**	**-34.417.500**	**-42.565.900**	**-8.148.400**	**-10.199.826**

3.1 Action Sociale

Le budget 2022 du département de l'Action sociale (hors Renobru) présente un manque de ressources de 42.535.900 € soit une **détérioration de son résultat de 8.278.900 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- **l'augmentation nette des dépenses de personnel** de l'ordre de **2.323.100 €** suite :
  - aux mesures d'indexation 2021-2022 et à la mesure du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 1.199.600 € sur le résultat de ces services ;
  - à la prévision d'effectifs supplémentaires sur fonds propre (+ 6 ETP : 291.700 €) :
    - la prévision d'un poste de gestionnaire RH / Finances (1 ETP);
    - la prévision d'un poste Expert évaluation des pratiques à la cellule qualité du DAS Direction (+1)
    - la prévision d'un poste d'agent administratif économat aux services généraux (0,5 ETP) ;
    - la prévision d'un poste d'animateur en école des devoirs (1 ETP)
    - la prévision d'un poste de référent au soutien scolaire (+0,5 ETP)

- la pérennisation du poste de Community Manager à la cellule étudiant auparavant subsidié (+1 ETP)
- la pérennisation d'un poste administratif auparavant subsidié au service médiation de dettes (+1 ETP)

- la mutation d'un poste administratif du DCO (1 ETP :+49.000 €) vers le service MADO et la mutation d'agents provenant du SAPA qui sont désormais au Back Office et au Front Office (+676.600€) ;
- à l'augmentation du nombre d'étudiants et de stagiaires (+32.500€) ;
- à l'augmentation du coût des agents d'insertion (+622.400€)
- aux variations de timat (-7.72 ETP), à des fins de postes sur fonds propres (-7.83 ETP) et à la hausse de coût d'agents en place ayant un impact positif de 548.700€ ;

Ce budget prévoit également les engagements supplémentaires subsidiés suivants et sans impact sur ce département :

- la prévision de 3 agents administratifs (3 ETP) qui travailleront dans le cadre des CLSS ;
- la prévision de 15 assistants sociaux (15 ETP) suite à l'augmentation du nombre de dossiers DIS/ PIIS ;
- la prévision de 3 éducateurs 4 mois (+1 ETP), d'un responsable projet (+0,33 ETP), d'un adjoint au responsable (+0,33 ETP) et d'un assistant social (+0,33 ETP) dans le cadre du projet Hôtel ;
- la fin de postes prévus au budget 2021 suite à l'obtention de subsides COVID régionaux et fédéraux (-8.5 ETP) ;
- la prévision de 20,5 nouveaux postes financés par le subside Régional COCOM 2022 spécial Covid :
  - 1 assistant social à la cellule TDS au front office (+1 ETP);
  - 4 assistants sociaux en renfort dans le cadre de la crise covid pour le front office (+4 ETP);
  - 1 assistant social dans le cadre du projet MIRIAM du front office (+1 ETP);
  - 7 assistants sociaux en renfort dans le cadre de la crise covid pour le service logement (+6,5 ETP);
  - 1 assistant social à la cellule travailleurs indépendants au service médiation de dettes (+1 ETP);
  - 7 assistants sociaux en renfort dans le cadre de la crise covid pour le service médiations de dettes (+7 ETP);

- l'engagement supplémentaire de 16 agents sous contrat article 60 dans le cadre du subside spécial Covid de la COCOM dont 3 agents au sein de la cellule ROM afin de renforcer celle-ci et 10 agents dans le cadre du développement du projet Miriam.

- un **impact net négatif en matière de RI de 2.693.100 €** se décomposant de la façon suivante :
  - un impact net négatif de 3.083.100 € en matière d'octroi RI :

- index et augmentations barémiques 2021-2022 : 1.449.000 € (répercutés dans la dotation)
- augmentation du nombre de RI et perte de la subvention exceptionnelle des 15% de récupérations supplémentaires : 1.634.100 €

o un impact net positif de 390.000 € en matière de remboursement d'aides auprès des usagers ou de tiers);

- le transfert des dépenses et recettes d'aides diverses (frais d'hébergement de personnes âgées, aide sociale argent de poche…) du DESM (Sapa) vers le DAS pour un **montant de 2.370.300 € ;**
- une **augmentation des aides diverses nettes de 766.600 €** qui s'explique notamment par :
  - des augmentations des dépenses d'aides diverses pour 981.200 € dont notamment les interventions dans les frais pharmaceutiques et les octrois des aides en espèces ;
  - des augmentations des recettes d'aides diverses pour 134.600 € ;
  - un prélèvement de 80.000 € du legs Schommer pour les opérations de cadeaux de fin d'année.

- un **impact positif de 18.600 €** au niveau des autres contributions (Prévention jeune, ASBL Jamais sans toit,…) ;
- une **diminution de 61.800 € en matière de subsides** et recettes nettes, expliquée principalement par :
  - la perte de la refacturation d'agents dans le cadre du projet Housing First pour 110.100 € ;
  - la hausse du subside Habitat Accompagné de 43.600€ ;
  - l'augmentation de subsides divers de 4.700 € (Mado, PDV,…) ;

- un **impact négatif** au sein de la fonction subsidiée « Pauvreté infantile » de **32.900 €** dû à une augmentation des activités Promo-Sport collectif et individuel ;
- **l'augmentation nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 49.400 €,** qui s'explique principalement par :
  - o la hausse des dépenses de fonctionnement au niveau des antennes et du service médiation de dettes en fonction des nouveau engagements prévus au budget 2022 (+ 23.800 €) ;
  - o l'augmentation des frais de repas pour les comités spéciaux de l'action sociale (+ 10.500 €) ;
  - o la hausse des frais d'activités au service jeunesse (+ 6.700 €).
- **l'augmentation des charges financières de l'ordre de 300 €.**

3.2 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers « Léopold à Léopold », « Maison Rouge », « Les Quais », « Rouppe », « Masui », « Jardin aux fleurs », « Bockstael » et « Jonction » en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre des contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres est financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, ces projets sont présentés à l'équilibre. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoit un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique. Notons que ces programmes PGV ne sont plus reconduits ; par contre, de nouvelles opérations « PDV » ont été lancées et dans ce cadre, le CPAS va pouvoir bénéficier de subside d'investissement pour acquérir des bâtiments et Renobru s'occupera de la rénovation intérieure de ces bâtiments.

Le budget 2022 de Renobru prévoit également un montant de 30.000 € dans le cadre d'une mission d'audit et de réalisation de dossiers de demande de permis d'urbanisme en vue de la régularisation d'un parc de 47 immeubles.

4 Département Emploi et Formation

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	7.487.358	11.023.400	12.979.400	1.956.000	5.492.042
Transferts	2.770.910	4.329.300	3.936.600	-392.700	1.165.690
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	3.633.355	4.180.100	5.664.800	1.484.700	2.031.445
Total Recettes	**13.891.624**	**19.532.800**	**22.580.800**	**3.048.000**	**8.689.176**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	20.112.159	25.287.800	28.336.000	3.048.200	8.223.841
Fr. Fonctionnement	292.162	525.900	622.400	96.500	330.238
Redistribution	86.739	176.100	146.800	-29.300	60.061
Charges financières	3.631	2.700	1.700	-1.000	-1.931
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	234.626	347.900	360.400	12.500	125.774
Total Dépenses	**20.729.318**	**26.340.400**	**29.467.300**	**3.126.900**	**8.737.982**

Résultat d'exploitation	*-6.837.694*	*-6.807.600*	*-6.886.500*	*-78.900*	*-48.806*
Amortissements	-49.461	-51.600	-53.600	-2.000	-4.139

Résultat Global	**-6.887.155**	**-6.859.200**	**-6.940.100**	**-80.900**	**-52.945**

Le département de l'Emploi et de la Formation est composé des services repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2022 sont les suivants :

Département Emploi et Formation	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22 -B21M	B22 -C20
Direction	-5.726.365	-6.267.800	-6.366.600	-98.800	-640.235
Convention Actiris - FSE (RPE)	505.271	505.000	590.000	85.000	84.729
Mise à l'emploi	-1.666.061	-1.096.400	-1.163.500	-67.100	502.561
Total	**-6.887.155**	**-6.859.200**	**-6.940.100**	**-80.900**	**-52.945**

4.1 Direction et Convention Actiris – FSE (RPE)

Le budget 2022 de ces services présente un manque de ressources de 5.776.600 € soit une **détérioration de 13.800 € par rapport au résultat du budget 2021M**. Ceci s'explique par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 344.700 € suite :
  - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 305.800 € sur le résultat de ces services ;
  - aux nominations, remplacements plus coûteux, évolutions dans l'échelle barémique, variations de prestations et au coût du personnel sous contrat d'insertion (+ 38.900 €).
- la non-reconduction au-delà de février 2022 du subside régional post-covid19 en lien avec un plan de relance pour les entrepreneurs (- 93.700 €). Cette obtention de subvention ne s'accompagnait pas d'engagement de personnel supplémentaire ;
- une diminution du subside Actiris « Job-coach » sur base du nombre estimé d'agents sous contrat d'insertion qui seront mis à l'emploi sur l'année 2021 (- 63.000 €) ;

- la non-reconduction du subside Parcours Formation pour l'année 2022 (-45.600 €) ;
- une hausse nette des frais de fonctionnement (+ 19.200 €) s'expliquant principalement par une augmentation des frais de facturation interne de nettoyage ;
- l'augmentation des charges financières de 1.000 € ;
- une hausse nette de 12.800 € du montant de la Convention de partenariat avec Actiris, incluant le financement des anciens postes ACS-ISP ;
- la diminution des frais de personnel et de fonctionnement liée à la mutation de 8 agents vers la Direction du nouveau département de l'Economie Sociale (- 540.600 €).

4.2 Mises à l'emploi

Le budget 2022 du service des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 1.163.500 €, soit une **dégradation par rapport au budget 2021M de 67.100 €.**

En termes d'activité, le budget prévoit un quota de 1.000 mises à l'emploi sous contrat d'insertion. La répartition est reprise dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2021	Budget 2022	B22-B21M
Détachements Externes	605,9	571,9	-34
Tutorats (internes)	444,1	428,1	-16
Département Emploi et Economie Sociale	**1050**	**1000**	**-50**

En termes de coût salarial, le budget 2022 prévoit un coût moyen mensuel de 1.632,51 €, soit une augmentation de 302,45 € par rapport au budget 2021 modifié (le coût moyen mensuel hors cotisations ONSS passe quant à lui de 818,45 € à 1.044,44 €).
Cette augmentation fait principalement suite à la revalorisation de la rémunération des agents sous contrat d'insertion du revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMG) vers une rémunération au barème E.

La détérioration du résultat de 67.100 € se justifie par les éléments suivants :

- la hausse des dépenses de personnel (+ 2.545.100 €) suite principalement à :
  - la revalorisation des agents sous contrat d'insertion au barème E ;
  - les revalorisations barémiques du revenu d'intégration de juillet 2021 et de janvier 2022 ;
  - l'augmentation des pécules de sortie ;
  - la mesure du protocole d'accord sectoriel (hausse de la valeur faciale des titres repas) ;
  - la hausse des heures irrégulières ;
  - la diminution du nombre d'agents d'insertion mis à l'emploi.
- la diminution nette de la partie du subside «Eco.Soc.» relative aux sursalaires des agents sous contrat d'insertion (- 273.200 €) ;
- la baisse nette de 8.200 € du subside «Mesure 500» suite à une diminution du nombre (390 → 357) d'accompagnements d'agents sous contrat d'insertion dans leur mise à l'emploi en entreprise ;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de 22.700 € ;
- la hausse des facturations internes (+ 1.484.700 €) et externes (+ 1.252.000 €) suite majoritairement aux éléments suivants :
  - la révision à la hausse du montant facturé pour les agents d'insertion tarifés au forfait (800 € → 1100 €) et anciennement mis à disposition gratuitement (0 € → 300 €) ;

- le maintien de 20 postes mis à disposition gratuitement ;
- la hausse des heures irrégulières refacturées ;
- la diminution du nombre d'agents d'insertion refacturés.

5 Département Economie Sociale

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	7.475.496	9.816.900	10.164.000	347.100	2.688.504
Transferts	409.264	252.200	385.200	133.000	-24.064
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	3.269.176	3.103.300	4.538.400	1.435.100	1.269.224
Total Recettes	**11.153.936**	**13.172.400**	**15.087.600**	**1.915.200**	**3.933.664**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	6.704.086	6.990.300	8.613.400	1.623.100	1.909.314
Fr. Fonctionnement	3.151.128	5.181.200	5.243.400	62.200	2.092.272
Redistribution	0	0	0	0	0
Charges financières	58.025	68.500	89.700	21.200	31.675
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.279.935	2.143.400	2.992.200	848.800	712.265
Total Dépenses	**12.193.175**	**14.383.400**	**16.938.700**	**2.555.300**	**4.745.525**

Résultat d'exploitation	*-1.039.238*	*-1.211.000*	*-1.851.100*	*-640.100*	*-811.862*
Amortissements	-517.169	-526.900	-557.800	-30.900	-40.631
Résultat Global	**-1.556.407**	**-1.737.900**	**-2.408.900**	**-671.000**	**-852.493**

Le Département Emploi et Economie Sociale est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2022 sont les suivants :

DES	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22 -B21M	B22 -C20
Direction	0	0	-713.000	-713.000	-713.000
Service du linge	-8.505	146.100	51.500	-94.600	60.005
Autres projets	-1.547.903	-1.884.000	-1.747.400	136.600	-199.497
Total	**-1.556.407**	**-1.737.900**	**-2.408.900**	**-671.000**	**-852.493**

5.1 Direction

Le budget 2022 de ce nouveau service présente un manque de ressources et une **dégradation par rapport au budget 2021M de 713.000 €** qui s'explique comme suit **:**

- les frais de personnel et de fonctionnement liés à la mutation de 8 agents provenant du Département de l'Emploi et de la Formation (+ 540.600 €) et à la création d'un poste de direction pour ce nouveau département (+ 141.500 €) ;
- les mesures d'indexation 2021 - 2022 et du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 30.900 € sur le résultat de ce service.

5.2 Service du Linge

Le budget 2022 de ce service présente un excédent de ressources de 51.500 € soit une **dégradation du résultat de 94.600 € par rapport au budget 2021M** s'expliquant par les facteurs repris ci-après :

- la hausse des frais de personnel de 408.500 € suite :

- aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 296.900 € sur le résultat de ce service ;
- à la hausse du coût du personnel sous contrat d'insertion (+ 90.500 €) principalement en raison de la hausse du forfait facturé (+ 300 €/mois) ;
- à l'engagement de 5 agents entièrement refacturés à des clients externes (4 ETP au SIAMU et 1 ETP au CHU Brugmann) pour un montant total de 194.800 € ;
- aux variations de prestations des agents prévus au budget 2021 (- 1,67 ETP) correspondant à une économie de 92.100 € ;
- à la baisse nette du coût du personnel en place (- 81.600 €) ;

- la hausse nette des frais de fonctionnement de 61.800 € principalement due aux frais de leasing des nouveaux véhicules et aux frais liés à l'assainissement des eaux usées ;
- la baisse des charges financières de 7.700 € ;
- la hausse nette des recettes de récupération de TVA de 31.600 € ;
- l'octroi d'un subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 73.200 € ;
- l'augmentation nette des recettes de production de l'usine de 263.200 €.

5.3 Autres projets d'économie sociale

Les différents projets de ce département sont repris dans le tableau ci-après :

Projets d'insertion	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22 -C20
DREAM	-201.234	-252.300	-396.300	-144.000	-195.066
Garage	-730.481	-620.500	-133.100	487.400	597.381
Resto Social	-240.525	-246.100	-202.100	44.000	38.425
Projet Cyclup	-46.283	-79.500	-137.500	-58.000	-91.217
Projet Duo	-58.669	-63.900	-62.400	1.500	-3.731
Projet Electro	-20.758	-64.800	-85.700	-20.900	-64.942
Projet Relocto (y compris Mabru)	-16.583	-135.700	-168.900	-33.200	-152.317
Projet Equipe Entret.informatique	7.581	9.400	12.900	3.500	5.319
Projet Ecoflore	-4.268	-68.600	-111.300	-42.700	-107.032
Projet Surveillance des bâtiments	-236.683	-362.000	-293.100	68.900	-56.417
Projet Maraichage urbain	0	0	-169.900	-169.900	-169.900
Total	**-1.547.903**	**-1.884.000**	**-1.747.400**	**136.600**	**-199.497**

Le budget 2022 de ces projets présente un manque de ressources de 1.747.400 € soit **une amélioration du résultat de 136.600 €** par rapport au budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- le transfert des dépenses de personnel et de fonctionnement vers le cabinet de la Secrétaire Générale suite à la mutation des chauffeurs vers (- 504.600 €) ;
- l'octroi d'un subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 127.000 € ;
- l'augmentation nette des prestations réalisées auprès de clients externes de 7.200 €, principalement au niveau du Projet Relocto ;
- la hausse des frais de fonctionnement de 10.400 € ;

- l’augmentation des charges financières de 59.800 € ;
- le démarrage du projet de maraichage urbain à Uccle qui inclut l’engagement de 2 formateurs, de 4 agents sous contrat d’insertion, de frais de fonctionnement et d’un subside estimé à 35.300 €. Le budget 2022 prévoit un coût net de 169.900 € pour ce projet étant donné qu’il ne pourra pas immédiatement générer des recettes de prestations (préparation du terrain à exploiter) ;
- l’augmentation nette des frais de personnel de 262.100 € suite à :
    - les mesures d’indexation 2021 - 2022 et du protocole d’accord sectoriel ayant un impact négatif de 164.600 € sur le résultat de ce service ;
    - la hausse du coût du personnel sous contrat d’insertion (+ 568.700 €) principalement en raison de la hausse de 300 € du forfait mensuel facturé par agent d’insertion. Cette hausse de forfait se répercute par une hausse des montants refacturés auprès des clients internes (+ 458.500 €) ;
    - l’engagement de 2 formateurs pour les magasins pop-up (+ 84.600 €) et d’un formateur (+ 0.50 ETP) pour l’entretien du Parc Bruyn (+ 23.400 €) ;
    - la baisse du coût du personnel en place (- 120.700 €) suite à des ajustements de budget qui ont eu lieu en 2021 pour pouvoir engager des agents sous CDD notamment dans le cadre du projet de surveillance.

6 Département Etablissements et Soins Médicaux

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	14.934.143	16.547.500	16.092.700	-454.800	1.158.557
Transferts	26.867.266	25.572.600	24.932.600	-640.000	-1.934.666
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.029.672	114.500	1.600.700	1.486.200	-428.972
Total Recettes	**43.831.080**	**42.234.600**	**42.626.000**	**391.400**	**-1.205.080**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	40.145.367	38.580.800	40.532.000	1.951.200	386.633
Fr. Fonctionnement	8.244.168	9.665.500	9.692.800	27.300	1.448.632
Redistribution	3.018.792	3.239.400	0	-3.239.400	-3.018.792
Charges financières	1.566.965	1.500.400	1.420.400	-80.000	-146.565
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	1.858.135	1.984.100	2.286.100	302.000	427.965
Total Dépenses	**54.833.426**	**54.970.200**	**53.931.300**	**-1.038.900**	**-902.126**

Résultat d'exploitation	*-11.002.346*	*-12.735.600*	*-11.305.300*	*1.430.300*	*-302.954*
Amortissements	-2.542.186	-2.554.500	-2.587.700	-33.200	-45.514
Résultat Global	**-13.544.532**	**-15.290.100**	**-13.893.000**	**1.397.100**	**-348.468**

Le Département des Etablissements et Soins Médicaux est composé des secteurs suivants dont les résultats au budget 2022 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Secteurs DESM	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22 -C20
Direction	-709.147	-994.100	-1.014.000	-19.900	-304.854
Maisons de Repos et de Soins	-7.471.451	-7.719.100	-9.413.800	-1.694.700	-1.942.349
Institutions pour Jeunes	-948.629	-1.988.100	-1.999.500	-11.400	-1.050.871
Institutions pour Personnes Handicapées	-338.079	-373.000	-541.400	-168.400	-203.321
Service d'aide aux familles	-629.870	-669.600	-924.300	-254.700	-294.430
SAPA	-3.253.366	-3.546.200	0	3.546.200	3.253.366
SAD	-193.990	0	0	0	193.990
Total	**-13.544.532**	**-15.290.100**	**-13.893.000**	**1.397.100**	**-348.468**

6.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2022 de ce service présente un manque de ressources de 1.014.000 €, soit une **dégradation du résultat de 19.900 €** par rapport au budget 2021M qui s'explique par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 25.700 € suite :
  - à la hausse du coût de personnel en place (+ 87.700 €) ;
  - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 42.300 € sur le résultat de ce service ;
  - aux variations de prestations (-0,4 ETP) ayant un impact positif de 28.300 € et au rapatriement d'un caissier du DESM Direction vers les Eglantines (-76.000 €) ;
- la baisse des frais de fonctionnement de 5.800 € notamment liée à la réduction des frais de formation (coaching comité de direction).

6.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2022 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 9.413.800 €, soit **une dégradation du résultat de 1.694.700 €** par rapport au budget 2021M. Voici le résultat inscrit au budget 2022 de chacune des institutions concernées :

Secteur Maisons de Repos et de Soins	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M
Maison Vésale	-1.477.711	-1.573.400	-1.911.800	-338.400
Ursulines	-1.285.496	-1.318.200	-1.631.500	-313.300
Sainte-Gertrude	-1.690.311	-2.021.900	-2.330.700	-308.800
Maison Heysel	-1.571.118	-1.486.500	-1.816.400	-329.900
Eglantines	-1.446.815	-1.319.100	-1.723.400	-404.300
Total	**-7.471.451**	**-7.719.100**	**-9.413.800**	**-1.694.700**

6.2.1 Activité des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2022 des 5 établissements exploités ont été élaborés sur base d'indicateurs de taux d'occupation des secteurs MR et MRS tenant compte des prestations réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2021, sur base des différentes phases de travaux prévues en 2022 et sur base d'une reprise progressive de l'activité suite à la pandémie liée à la crise sanitaire COVID-19.

Etablissements	2021				
	Lits agréés	Lits exploitables	Lits occupés	Taux d'occupation sur lits agréés	Taux d'occupation sur lits exploitables
Ursulines	137	166	125,5	91,61%	75,60%
Sainte-Gertrude	168	166	143,8	85,60%	86,63%
Heysel	148	148	134,5	90,88%	90,88%
Eglantines	180	180	169,9	94,39%	94,39%
Vésale	115	128	100,5	87,39%	78,52%
Total	**748**	**788**	**674,2**	**90,13%**	**85,56%**

Etablissements	2022				
	Lits agréés	Lits exploitables	Lits occupés	Taux d'occupation sur lits agréés	Taux d'occupation sur lits exploitables
Ursulines	137	168	120,5	87,96%	71,73%
Sainte-Gertrude	168	152	118,3	70,42%	77,83%
Heysel	148	148	136	91,89%	91,89%
Eglantines	180	180	173,5	96,39%	96,39%
Vésale	115	128	94,5	82,17%	73,83%
Total	**748**	**776**	**642,8**	**85,94%**	**82,84%**

On remarque qu'il y a 16 lits inexploitables au budget 2022 de Sainte-Gertrude (lits agréés - lits exploitables) en raison des travaux réalisés. Par ailleurs, on note que les Ursulines et la Maison Vésale ont respectivement 31 et 13 lits exploitables qui ne sont pas agréés car l'activité prévue au budget 2022 ne le justifie pas.

Globalement, on note une occupation moyenne de 642,8 lits (soit 82,84% des lits exploitables) inscrite au budget 2022. Cela représente une baisse de 31,4 lits occupés par rapport au budget 2021. Cette diminution s'explique notamment par la pandémie de la COVID-19 qui a entrainé de nombreux décès dans les différents établissements et une difficulté à procéder à de nouvelles admissions.

Le budget 2022 des 5 MR/S prévoit une activité de 620,5 lits occupés en janvier 2022 avec un hausse mensuelle d'occupation de 4 résidents (le rythme de croissance d'occupation variant de + 0,5 résident/mois à + 1 résident selon les établissements) jusqu'à septembre 2022 et une hausse mensuelle d'occupation de 4,5 résidents à partir d'octobre 2022.

6.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

La **détérioration du résultat de 1.694.700 €** par rapport au budget 2021M s'explique par les mesures d'indexation 2021 et 2022 et la mesure du protocole d'accord sectoriel.

Les mesures présentées ci-dessous seront financées via un prélèvement exceptionnel de 1.446.400 € vu la situation particulièrement difficile pour nos maisons de repos en cette période de pandémie Covid. (le but étant de ne pas encore dégrader leur résultat par rapport à celui de 2021) :

- la baisse d'activité (- 31,4 lits occupés) ayant principalement une incidence sur les dépenses de repas préparés, les recettes d'hébergement et les subsides INAMI (- 807.900 €);
- l'augmentation des frais de personnel (+ 317.400 €) suite :
    - à l'augmentation du coût des agents d'insertion (+ 362.300 €) suite à la hausse de 300 € du forfait mensuel facturé et à la hausse du coût des heures irrégulières ;
    - à la hausse du coût du personnel en place (+ 270.200 €) ;
    - au surcoût de la conversion des agents sous contrats d'insertion (5 ETP) en postes fixes (+ 66.400 €) ;
    - au rapatriement d'un caissier du DESM Direction vers les Eglantines (76.000 €) ;
    - à l'engagement d'un responsable d'hôtellerie à la Maison Vésale suite au remplacement d'un agent statutaire en maladie de longue durée (46.300 €) ;
    - au surcoût, par rapport au montant subsidié, des 3 agents prévus pour remplacer les aides-soignants partis en formation (+ 17.500€) ;
    - aux variations de prestations et aux non-remplacements (-7,6 ETP) principalement en lien avec l'activité (- 521.300 €);
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 291.100 €) qui s'explique principalement par :
    - l'indexation du prix de la journée alimentaire (88.000 €) ;
    - la hausse des frais d'entretien des bâtiments (56.000 €) ;
    - la diminution des ristournes pharmaceutiques en fonction de l'activité prévue (37.100 €) ;
    - la diminution des rétrocessions récupérées auprès des médecins et kinésithérapeutes avec lesquels les maisons de repos ont établi des conventions (34.000 €) ;
    - l'achat de vêtements de travail à Vésale (30.000 €) ;
    - l'augmentation de frais de fonctionnement divers (chauffage, produits d'hygiène,..) (46.000 €).
- la baisse des interventions forfaitaires INAMI (- 233.800 €);
- la diminution nette des charges financières (- 11.900 €);
- l'augmentation du prix moyen de la journée d'hébergement (+ 191.900 €) qui s'explique principalement par l'indexation des

prix prévue au 1er mai 2022 et par une grande proportion de résidents/chambres ayant un tarif plus élevé;

6.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le budget 2022 de ce service présente un manque de ressources de 1.999.500 €, soit une **dégradation du résultat de 11.400 €** par rapport au budget 2021 modifié.

6.3.1 Activité du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2022 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés	Taux d'occupation
Home J. Herman	22	22	100,00%
MF Hulderghem & Béguinage	23	23	100,00%
Rose des vents	15	10	67.67%
Total	**60**	**55**	**91,67%**

A ces taux d'occupation, il faut rajouter :

- les activités extra-muros, soit l'accompagnement et le suivi de 25 enfants en milieu familial.
- la mise en autonomie d'une moyenne de 8 jeunes.

6.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

La dégradation du résultat de 11.400 € par rapport au budget 2021 modifié s'explique principalement par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 49.400€ suite :
  - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 227.000 € sur le résultat de ce service ;
  - à la hausse du coût du personnel en place (+ 32.900 €) ;
  - à l'engagement d'un agent d'insertion (+ 13.200 €) ;
  - à l'engagement d'un éducateur spécialisé à Gemini (subsidié par l'Aide à la Jeunesse) ;
  - aux variations de prestations et aux non-remplacements (-0,3 ETP) ayant un impact positif de 17.100 € ;
  - à la hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la révision du triennat 2020-2022 et à la hausse du taux de charge pris en compte dans le calcul du subside afin de financer un jour de congé supplémentaire (+ 206.600 €).
- la hausse des charges financières de 100 €;
- l'impact positif des frais de fonctionnement (- 38.100€) suite à :
  - la hausse des frais de fonctionnement bruts (+ 24.500 €) notamment au niveau des frais de denrées alimentaires et des frais de formation ;
  - la hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux frais de fonctionnement (+ 62.600€).

6.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori et appartements supervisés

Ce secteur regroupe les établissements repris ci-après dont les résultats inscrits au budget 2022 sont les suivants :

Secteur Personnes Handicapées	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M
Centre d'Hébergement Médori	-246.600	-325.600	-79.000
Centre de Jour Médori	-39.600	-69.600	-30.000
Centre de Jour Delta	-58.400	-89.000	-30.600
Appartements Supervisés	-28.400	-57.200	-28.800
Total	**-373.000**	**-541.400**	**-168.400**

Le budget 2022 de ce secteur d'activité présente un manque de ressources de 541.400 €, soit **une dégradation du résultat de 168.400 €** par rapport au budget 2021M qui s'explique majoritairement par :

- l'augmentation des frais de personnel non subsidiés (+ 81.200 €) ;
- l'engagement d'un agent d'insertion aux logements supervisés et l'augmentation de 300 € du forfait mensuel facturé (+ 35.900 €) ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement non subsidiés (+ 47.200€) notamment au niveau des frais de formation, des frais d'entretien du bâtiment et la reprise sur les budgets des établissements de l'activité théâtre (anciennement repris au niveau du subside épanouissement socio-culturel)

6.5 Service Aide aux Familles et SAPA (Service Accompagnement de la Personne Agée)

Ce secteur regroupe les entités présentées dans le tableau ci-dessous :

SAF et SAPA	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M
SAF	-669.600	-924.300	-254.700
SAPA	-3.546.200	0	3.546.200
Total	**-4.215.800**	**-924.300**	**3.291.500**

Le budget 2022 de ce secteur présente un manque de ressources de 924.300 €, soit une **amélioration du résultat de 3.291.500 €** par rapport au budget 2021M.

- Le service d'Accompagnement de la Personne Agée transfère son activité au département d'Aide Sociale et au Service Aide aux Familles (3.546.200€).

- Le service d'Aide aux Familles **détériore son résultat de 254.700 €** se justifiant par :

  - l'augmentation des frais de personnel suite aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 89.500 € sur le résultat de ce service ;
  - le transfert du SAPA vers le SAF :
    - postes transférés (3,89 ETP- 267.800 €) ;
    - l'augmentation des frais de fonctionnement (36.700 €) liés au bâtiment transférés du SAPA ;
  - les variations de prestations et les non-remplacements (0,97 ETP) (impact positif de 89.400 €).
  - une hausse des charges financières (3.000 €) ;
  - la hausse du financement (52.900 €) suite au changement de tarif horaire (de 28€/heure à 29,56€ heure) et du nombre d'heures subsidiées (de 21.409 heures à 22.000 heures).

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	27.631.736	28.126.300	28.554.800	428.500	923.064
Transferts	78.169	77.200	92.700	15.500	14.531
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	1.375.582	2.298.900	2.216.300	-82.600	840.718
Total Recettes	**29.085.488**	**30.502.400**	**30.863.800**	**361.400**	**1.778.312**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	5.837.388	6.936.400	6.815.600	-120.800	978.212
Fr. Fonctionnement	8.611.715	9.285.200	9.432.700	147.500	820.985
Redistribution	0	300.000	0	-300.000	0
Charges financières	4.623.522	4.343.800	4.097.100	-246.700	-526.422
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	1.250.963	1.471.200	1.559.500	88.300	308.537
Total Dépenses	**20.323.588**	**22.336.600**	**21.904.900**	**-431.700**	**1.581.312**

Résultat d'exploitation	*8.761.899*	*8.165.800*	*8.958.900*	*793.100*	*197.001*
Amortissements	-8.933.574	-9.031.200	-9.458.900	-427.700	-525.326

Résultat Global	**-171.675**	**-865.400**	**-500.000**	**365.400**	**-328.325**

Le budget 2022 de ce département présente un manque de ressources de 500.000 €.

Voici une vue par secteur,

Secteurs Patrimoine Immobilier	C2020	B2021M	B2022	B22-B21M	B22-C20
Frais de structure	-2.361.571	-2.649.200	-3.000.700	-351.500	-639.129
Patrimoine bâti	2.728.600	2.787.800	2.808.900	21.100	80.300
Patrimoine non-Bâti	1.171.960	1.084.500	1.116.600	32.100	-55.360
Gestion technique	-1.146.389	-1.468.900	-794.500	674.400	351.889
Régie des travaux/Régie repro	-564.275	-619.600	-630.300	-10.700	-66.025
Total	**-171.675**	**-865.400**	**-500.000**	**365.400**	**-328.325**

7.1.1 Patrimoine bâti – Frais de structure

Le budget 2022 de ce service présente un manque de ressources de 3.000.700 €, soit une **détérioration de son résultat de 351.500 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 354.600 € suite :
  - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 149.900 € sur le résultat de ce service ;
  - à la mutation de 3 agents de la Régie pour le call center (+ 133.500 €) ;
  - à l'engagement d'un team leader pour le call center (+ 46.000 €) ;
  - à la hausse du coût du personnel en place (+ 25.200 €).
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 3.100 €.

7.1.2 Patrimoine Bâti

Le budget 2022 de ce secteur présente un résultat positif de 2.808.900 €, soit une **amélioration de 21.100 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- la diminution des dépenses de redistribution de 300.000 € en lien avec la convention signée avec « Pali-Pali » dans le cadre de l'occupation temporaire du bâtiment Pacheco;
- l'augmentation des recettes locatives de 101.300 € ;
- la diminution des dépenses de personnel (transit et parc bruyn) de 4.500 € ;
- l'impact négatif des décomptes de charges de 19.500 € ;
- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 161.600 € principalement au niveau des frais liés aux prestations refacturées par Relocto et Ecoflore ;
- l'augmentation des charges financières de 203.600 €.

7.1.3 Patrimoine non-bâti

Le budget 2022 de ce service présente un résultat positif de 1.116.600 €, soit une **amélioration de 32.100 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- la diminution nette des frais de personnel de 73.700 € suite :
  - au départ en pension d'un agent et à un remplacement moins coûteux ainsi qu'à des variations diverses (- 90.300 €) ;
  - aux mesures d'indexation 2021 et 2022 et du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 16.600 € sur le résultat de ce service.
- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 21.200 € principalement en lien avec les frais de précompte immobilier ;
- la diminution des recettes de 18.500 € ;
- l'augmentation des charges financières de 1.900 €.

7.1.4 Gestion Technique

Le budget 2022 de ce service présente un manque de ressources de 794.500 €, soit une **amélioration de 674.400 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- la diminution nette des frais de personnel de 672.200 € suite :
  - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 34.600 € sur le résultat de ce service ;
  - à la mutation de la cellule Energie aux Travaux (- 724.700 €) ;
  - à la mutation du responsable Régie à la Régie des Travaux (- 82.600 €) ;
  - à l'engagement d'un agent pour la gestion locative technique du patrimoine public (+ 55.900 €) ;
  - à la hausse du coût du personnel en place (+ 900 €) ;

- aux modification apportées au budget 2021 en lien avec des engagements non réalisés à ce jour mais prévus en 2022 (+ 43.700 €).

- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 2.300 € ;
- l'augmentation des charges financières de 100€.

7.1.5 Régie des travaux et Régie-Repro

Le budget 2022 de ce service présente un manque de ressources de 630.300 €, soit une **détérioration de 10.700 €** par rapport au résultat du budget 2021M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 6.500 € notamment en lien avec les frais liés aux prestations réalisées par Relocto ;
- l'augmentation des charges financières de 1.700 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 20.800€ suite :
  - à la mutation du responsable Régie du service Gestion technique (+ 82.600 €) ;
  - à la hausse du coût du personnel en place (+ 71.700 €) ;
  - à la mutation de 3 agents vers le Patrimoine bâti – Frais de structure en lien avec le call-center (- 133.500 €) ;
- l'octroi d'un subside régional « Mandat Economie Sociale » (+ 18.300 €) ;

8 Départements Généraux

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Prestations	23.891.085	25.161.400	22.372.700	-2.788.700	-1.518.385
Transferts	95.660.138	89.829.288	96.477.400	6.648.112	817.262
Produits financiers	4.515	3.700	3.700	0	-815
Prélèvements	3.501.353	11.679.385	9.263.800	-2.415.585	5.762.447
Facturation interne	8.898.268	10.092.185	6.150.600	-3.941.585	-2.747.668
Total Recettes	**131.955.359**	**136.765.957**	**134.268.200**	**-2.497.757**	**2.312.841**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Frais Personnel	42.716.176	45.459.600	42.108.100	-3.351.500	-608.076
Fr. Fonctionnement	6.136.883	7.035.800	6.729.700	-306.100	592.817
Redistribution	9.438.593	11.366.200	5.700.300	-5.665.900	-3.738.293
Charges financières	81.020	66.200	64.500	-1.700	-16.520
Prélèvements	4.980.886	351.100	196.900	-154.200	-4.783.986
Facturation interne	11.511.827	14.374.785	12.512.100	-1.862.685	1.000.273
Total Dépenses	**74.865.385**	**78.653.685**	**67.311.600**	**-11.342.085**	**-7.553.785**

Résultat reporté	*533.012*	*1.658.028*	*0*	*-1.658.028*	*-533.012*
Résultat d'exploitation	*57.089.973*	*58.112.272*	*66.956.600*	*8.844.328*	*9.866.627*
Amortissements	-694.406	-600.200	-648.700	-48.500	45.706
Résultat Global	**56.928.580**	**59.170.100**	**66.307.900**	**7.137.800**	**9.379.320**

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui composent les Départements généraux :

Département généraux	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Cabinet de la Secrétaire Générale	-15.262.968	-15.504.800	-9.053.200	6.451.600	6.209.768
Département des Ressources Humaines	-3.181.650	-3.585.600	-3.656.100	-70.500	-474.450
Département Finances	85.137.551	86.583.000	89.079.500	2.496.500	3.941.949
Département Recette	-1.440.333	-1.534.900	-1.688.100	-153.200	-247.767
Département Travaux	-3.700.955	-1.403.400	-2.528.400	-1.125.000	1.172.555
Département Informatique	-4.623.067	-5.384.200	-5.845.800	-461.600	-1.222.733
Total	**56.928.580**	**59.170.100**	**66.307.900**	**7.137.800**	**9.379.320**

Le budget 2022 de ces départements généraux présente un résultat positif de 66.307.900 €, soit une **amélioration de 7.137.800 €** par rapport au résultat du budget 2021M.

Ceci s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de la dotation communale de 5.533.600 dont le détail est repris au point 2.1 du présent rapport ; ;
- une augmentation nette des interventions régionales de 2.384.100 € suite notamment au protocole d'accord sectoriel 2021-2025 ;
- la comptabilisation du résultat de la liquidation de Pacheco : 1.922.500 € ;
- une augmentation de la subvention Maribel Social de 218.400 € suite notamment à l'intégration de décomptes positifs relatifs à la clôture définitive des exercices 2019 et 2020 ;
- un impact favorable de 331.000 € en matière de facteur de responsabilisation et d'affiliation à un second pilier de pension pour les contractuels ;
- une diminution de la refacturation en interne des subsides ACS et Maribel de 25.400 € ;
- une augmentation du subside ACS de 10.000 € ;

- un impact net favorable en matière de quote-part « in et out » pension de 1.200 € ;
- une augmentation nette des frais de personnel de 2.007.400 € suite :
    - aux mesures d'indexation 2021 - 2022 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel ayant un impact négatif de 987.500 € sur le résultat de ce département ;
    - à la mutation de la Cellule Energie du GTE vers le Département des Travaux (+ 724.700 €) ;
    - à la mutation des chauffeurs du Garage vers le Cabinet de la Secrétaire Générale (+ 504.600 €) ;
    - à la mutation d'un agent du DESM vers le Service de Médecine du Travail (+ 72.200 €) ;
    - à l'engagement d'un Communicant (+ 1 ETP), d'un Community Manager (+ 0,21 ETP) et d'un agent en lien avec la business intelligence (+ 1 ETP) pour un montant de 131.500 € ;
    - à la hausse du coût de personnel en place (+ 86.700 €) ;
    - à la suppression d'un poste administratif (- 40.300 €) ;
    - à la mutation d'un agent vers le DAS (- 45.100 €) ;
    - à la diminution nette de 84.200 € des interventions en faveur du personnel (rentes, soins ambulatoires et médicaux,..) ;
    - à la transformation de postes d'ingénieur système (- 1,5 ETP) en frais d'honoraires administratifs (- 86.400 €) ;
    - à l'impact positif des recettes diverses (AT, retenues cotisations) de 235.700 €
    - à la diminution des régularisations ONSS de 8.100 €.

  A noter que le budget 2022 prévoit également l'engagement d'un manager diversité à temps plein ainsi que l'engagement de 3 agents dans le cadre du projet PHARE ; des subsides à due concurrence sont prévus.

- une augmentation nette des frais de fonctionnement de 550.500 € notamment suite :
    - à une augmentation nette :
        - des frais d'honoraires administratifs (+ 229.600 €) en lien avec la consultance principalement au niveau de la Cellule Transformation et du SIM et avec les assessments au niveau des Ressources Humaines;
        - des frais de maintenance informatique (+ 189.200 €) principalement au niveau du SIM ;
        - des frais de téléphonie et d'internet (+ 54.400 €) ;
        - des frais liés aux prestations réalisées par Relocto (+ 52.900 €) principalement au niveau du Département des Travaux et des Frais Généraux AG ;
        - des frais d'assurance Accident du Travail (+ 20.800 €) au niveau du Service Social du Personnel ;
        - des frais de gestion des comptes et portefeuille-titre (+ 49.200 €) ;
        - des frais d'entretien des tombes (+900 €).
        -
    - à une diminution nette :
        - des frais d'entretien et conservation des bâtiments (- 24.500 €) principalement au niveau des Frais Généraux AG ;
        - des frais de poursuites (- 22.000 €) au niveau du Service Juridique, du Département des Travaux et du Département de la Recette.

- une diminution des subsides de 412.700 **€** suite :

    - à la diminution du FSAS de 338.000 € ;
    - au transfert du subside en lien avec la coordination sociale vers le DAS (-100.100 €) ;
    - aux primes linguistiques (-2.300 €) ;
    - à l'octroi d'un subside dans le cadre de l'Habitat Communautaire – Iriscare (+ 27.700 €).

- une augmentation de l'intervention en faveur des maisons de quartier de 271.000 € ;
- une augmentation nette des charges financières de 46.800 €.

Il est à noter également que ce budget prévoit des dépenses et recettes à la **fonction Covid** dans le cadre de la nouvelle subvention exceptionnelle de la Cocom d'un montant de 2.426.000 € et de 50.000 € de dépenses à prélever sur le solde de la provision Covid-19.

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés.

9 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Interventions	4.520.140	28.384.700	24.038.500	-4.346.200	19.518.360
Aliénations	6.707.822	16.818.200	4.927.000	-11.891.200	-1.780.822
Financements	7.234.725	18.701.000	15.966.400	-2.734.600	8.731.675
Prélèvements	4.341.993	25.518.100	21.500.500	-4.017.600	17.158.507
Facturation interne	15.403.558	62.723.300	46.289.100	-16.434.200	30.885.542
Total Recettes	**38.208.237**	**152.145.300**	**112.721.500**	**-39.423.800**	**74.513.263**

Dépenses	Compte 2020	Budget 2021M	Budget 2022	B22-B21M	B22-C20
Contributions	8.681	1.619.900	100.000	-1.519.900	91.319
Investissements	***11.253.169***	***50.149.600***	***40.980.000***	-9.169.600	***29.726.831***
Dette	13.353.535	13.368.800	13.980.800	612.000	627.265
Prélèvements	11.074.838	37.155.200	24.788.600	-12.366.600	13.713.762
Facturation interne	15.403.558	62.723.300	46.289.100	-16.434.200	30.885.542
Total Dépenses	**51.093.781**	**165.016.800**	**126.138.500**	**-38.878.300**	**75.044.719**
Résultat d'investissement	*-12.885.543*	*-12.871.500*	*-13.417.000*	*-545.500*	*-531.457*
A reporter dans le résultat d'exploitation	12.872.270	12.871.500	13.417.000	*545.500*	*544.730*
Résultat des exercices antérieurs	13.273	0	0	*0*	-13.273
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2022 ainsi que leur financement. Comme les années précédentes, le budget 2022 reprend l'ensemble des investissements envisageables pour 2022 soit un montant de 40.980.000 €.

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2022 peuvent être résumés de la manière suivante :

Investissements par département

1. Département Action Sociale

Etablissement/Service	Budget 2022
Direction et Services Généraux	3.000 €
Back Office	9.100 €
Front Office (Antennes)	596.300 €
Services Transversaux	25.400 €
Total	**633.800 €**

Les postes principaux sont :

Front Office :

* Travaux de maintenance et équipements des Antennes 350.200 €
* Décomptes et équipements Antenne Versailles 196.100 €

2. Département Emploi et Formation

Etablissement/Service	Budget 2022
Département Emploi et Formation	42.900 €
Total	**42.900 €**

Il s'agit des travaux de maintenance et équipements.

3. Département Economies Sociale

Etablissement/Service	Budget 2022
Service du linge	3.377.800 €
Autres Projets d'Insertion	524.600 €
Total	**3.902.400 €**

Les postes principaux sont :

*Travaux de maintenance et équipements (Service du Linge) 3.377.800 €
*Achat de véhicules (Garage) 180.000 €
*Travaux de maintenance et équipements (Maraîchage urbain) 100.000 €

4. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/Service	Budget 2022
Direction	5.000 €
Aux Ursulines	2.455.600 €
Résidence Sainte-Gertrude	721.100 €
Maison Heysel	1.098.000 €
Résidence Les Eglantines	489.700 €
Maison Vésale	292.200 €
Home Juliette Herman	445.800 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	148.600 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	132.400 €
Appartements Supervisés	95.100 €
Service d'Aide Familiale	15.000 €
Total	**5.898.500 €**

Les postes principaux sont :

Aux Ursulines
* Rénovation et mise en conformité 1.800.000 €
* Reconfiguration préparation et livraison des repas (repas en vrac) 400.000 €
* Travaux de maintenance et équipements 255.600 €

Maison Heysel
* Reconfiguration préparation et livraison des repas (repas en vrac) 465.000 €
* Travaux de maintenance et équipements 453.200 €
* Installation régulation production de chauffage et eau chaude sanitaire 179.800 €

Résidence Sainte-Gertrude
* Travaux de maintenance et équipements 312.200 €
* Rénovation et mise en conformité 250.000 €
* Equipements des chambres rénovées 158.900 €

5. Département Patrimoine Immobilier

Etablissement/Service	Budget 2022
Patrimoine privé	17.025.700 €
Patrimoine non-bâti	625.000 €
1000 logements	200.000 €
850 logements	6.361.000 €
BYRRH	5.000 €
Logements de transit	387.700 €
Résidences pour personnes âgées	1.149.300 €
Régie des travaux	85.300 €
Total	**25.839.000 €**

Les postes principaux sont :

Secteur Bâti :

* Prospection immobilière (immeubles et terrains) : 4.100.000 €
* Programme de revitalisation urbaine PDV 2021-2025 : 2.560.000 €
* Masui 111 (Achat, démolition, dépollution) 1.750.000 €
* Rénovations/constructions dont principalement : 13.354.200 €
  - New Pacheco (Honoraires architectes, … : 4.700.000 €)
  - Haute 342 (Travaux, … : 2.241.800 €)
  - Ernest Masoin (Honoraires architectes, … : 966.000 €)
  - Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, … : 914.300 €)
  - Hembeeck (Honoraires architectes, … : 884.700 €)
  - Van der Weyden (Travaux, … : 740.000 €)
  - Allée des Moutons (Honoraire architectes, … : 655.500 €)
  - Plan général de rénovation (500.000 €)
* Maintenances et remises en état locatif 2.766.200 €
* Travaux énergétiques 500.000 €

Secteur Non-Bâti :

* Aménagement/valorisation de terrains 625.000 €

6. Département Généraux

Etablissement/Service	Budget 2022
Frais Généraux - Administration Générale	2.414.800 €
Département Informatique	2.116.400 €
Autres départements et services supports	132.200 €
Total	**4.663.400 €**

Les postes principaux sont :

* Investissements corporate en matériel informatique (hardware & software) 2.073.800 €
* Amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG 1.500.000 €
* Travaux de maintenance dans les bâtiments de l'AG 395.000 €
* Projet NWOW (New Way Of Working) 229.800 €

Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	17.005.700 €	41,50%
Maintenance des bâtiments	8.231.300 €	20,09%
Achat de terrains et de bâtiments	8.213.500 €	20,04%
Achat de matériel	3.298.900 €	8,05%
Achat corporate de matériel informatique (hardware & software)	2.073.800 €	5,06%
Achat de mobilier	840.500 €	2,05%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	550.000 €	1,34%
Immobilisation incorporelles	427.300 €	1,04%
Achat de matériel roulant	309.000 €	0,75%
Patrimoine artistique	30.000 €	0,07%
Total	**40.980.000 €**	**100,00%**

Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montant	%
Fonds de réserves d'investissement	19.671.900 €	48,00%
Emprunts	14.294.400 €	34,88%
Subsides	6.893.900 €	16,82%
Capitaux Ursulines	109.800 €	0,27%
Legs Hicguet	10.000 €	0,02%
TOTAL	**40.980.000 €**	**100,00%**

10 Décision

Vu les articles 26 bis §1er 1°, 88 §1 et 112 bis de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2022 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis favorable du Comité de Direction ;

Vu la prise d'acte du projet de budget 2022 par le Conseil de l'action sociale en séance du 24 novembre 2021;

Vu l'avis émis par le Comité de Concertation Ville-CPAS du 29 novembre 2021 ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

a) d'arrêter le budget de l'exercice 2022, prévoyant une intervention de la Ville de 82.848.500,-€ dans le manque de ressources du C.P.A.S. et de 4.497.800,-€ comme contribution spécifique dans le cadre des différentes interventions régionales;

b) de soumettre le présent budget à l'approbation du Conseil Communal ;

c) d'autoriser l'envoi du budget 2022 dans le même temps au Collège réuni.

Le Directeur,	Le Directeur,	La Directrice générale,
François COLLART	Diamantis ANTONIOU	Nathalie ANDRÉ

11 Table des matières

1 INTRODUCTION....1

2 BUDGET D'EXPLOITATION 2022....3

2.1. DOTATION COMMUNALE....3
2.2 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE....4
2.3 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT....8

3 DÉPARTEMENT ACTION SOCIALE....9

3.1 ACTION SOCIALE....9
3.2 RENOBRU....12

4 DÉPARTEMENT EMPLOI ET FORMATION....13

4.1 DIRECTION ET CONVENTION ACTIRIS – FSE (RPE)....13
4.2 MISES A L'EMPLOI....14

5 DÉPARTEMENT ECONOMIE SOCIALE....16

5.1 DIRECTION....16
5.2 SERVICE DU LINGE....16
5.3 AUTRES PROJETS D'ECONOMIE SOCIALE....17

6 DÉPARTEMENT ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX....19

6.1 DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX....19
6.2 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS....20
6.3 INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN....22
6.4 INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI ET APPARTEMENTS SUPERVISES....22
6.5 SERVICE AIDE AUX FAMILLES ET SAPA (SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AGEE)....23

7 DÉPARTEMENT PATRIMOINE IMMOBILIER....24

8 DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX....27

9 BUDGET D'INVESTISSEMENTS....30

INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT....30
INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE....33
INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT....33

10 DÉCISION....34

11 TABLE DES MATIÈRES....35